

TABLEAU ADMINISTRATIF DE SUIVI DES PERIODES PROBATOIRES ET EVALUATIONS INTERMEDIAIRES ANALYSEES PAR LA 3C EN 2010

Appellation du CC	Localité	Cat	Décision ministérielle à l'issue du renouvellement	Date de réunion de la 3C	Avis de la 3C suite à l'évaluation	Décision ministérielle suite à l'évaluation
ASBL Maison de la Culture d'Arlon	ARLON	1	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle et évaluation endéans les deux ans	20/10/2010	La 3C se prononce en faveur de la poursuite du CP du CCR d'Arlon et recommande un suivi par l'inspection ainsi que la vigilance par rapport à l'affectation du budget complémentaire aux missions régionales (87.000 €).	
ASBL Foyer culturel de Beloeil	BELOEIL	2	Catégorie 2 avec période probatoire de 2 ans et sous condition d'engagement d'un 3 ^{ème} ETP en animation. Montant d'aide forfaitaire équivalente au forfait de la catégorie 2.	24/03/2010	La 3C se prononce en faveur de la pleine reconnaissance du centre culturel de Beloeil en catégorie 2.	21/06/2010 favorable au classement en catégorie 2
ASBL Centre culturel de Bièvre	BIEVRE	3	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire dans 2 ans, sous réserve de l'obtention de documents officiels détaillant les aides indirectes de la Commune .	20/10/2010	3C prend acte de l'évolution positive et remet un avis favorable à la poursuite du CP du CC de Bièvre.	
ASBL Centre culturel de Boussu	BOUSSU	3	Reconnaissance et classement en catégorie 3 sous réserve de l'engagement de la Commune sur la partié des apports financiers locaux et communautaires et de la présentation de perspectives budgétaires pluriannuelles pour la durée du CP en équilibre, avec évaluation endéans les 2 ans et sous conditions: du respect de l'autonomie de gestion du CCL dans le chef des autorités communales, du respect des dispositions légales, décrétales et réglementaires relatives aux A.S.B.L., de la mise à disposition effective de locaux adaptés à l'accueil des associations.	23/11/2010	La 3C remet un avis favorable à la poursuite du contrat-programme du Centre culturel de Boussu et à son classement en catégorie 3 avec un accompagnement régulier de l'Inspection.	

ASBL "L'EDEN" Centre culturel de Charleroi	CHARLEROI	R1	<p>Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour une subvention complémentaire augmentant la subvention de l'année antérieure de 20 %, soit 103.008 € ; sous réserves de l'obtention des comptes et bilans 2008 approuvés par les instances et par l'Inspection ; fourniture de l'attestation communale relative à la parité des apports locaux et sous conditions, soumises à évaluation intermédiaire début 2010 : la mise en conformité du CA et du Conseil culturel avec les prescrits du décret ; la formalisation dans le cadre d'une convention des synergies qui lient le CCR et PBA, ainsi que les budgets y afférents ; la création d'un service centré sur la coordination régionale et chargé des missions culturelles territoriales ;</p> <p>la mise en œuvre d'une comptabilité spécifique au Service de coordination de l'action régionale et territoriale ; l'engagement d'un(e) animateur(trice) responsable de ce volet actions culturelles et développement territorial ; l'engagement de personnel d'animation supplémentaire pour l'action culturelle ; le déploiement effectif de l'action culturelle et territoriale, notamment l'implication plus importante de CCL et de l'associatif ; la mise en œuvre d'une information régionale, tous secteurs confondus, avec supports diversifiés développant un contenu rédactionnel au-delà du programme de saison ; en outre, l'augmentation accordée ne pourra être affectée qu'au développement des missions et de l'action territoriales.</p>	24/03/2010 22/06/2010 12/01/2011	Le 22/06/2010 la 3C remet à la Ministre l'avis que toutes les conditions émises à l'occasion du renouvellement du CP du CCRC ne sont pas remplies. Dossier remis à l'ordre du jour de la 3C du 12/01/2011.	
ASBL Centre culturel d' Engis	ENGIS	1	reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour une subvention additionnelle de 24,800 €, sous condition du renforcement du travail de l'animateur-directeur et avec évaluation intermédiaire endéans les 2 ans	12/01/2011	La 3C remet un avis favorable à la poursuite du contrat-programme 2009-2012 du CC d'Engis et se réjouit de son évolution positive.	
ASBL Centre culturel d'Evere	EVERE	1	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec évaluation endéans les deux ans	23/11/2010	La 3C remet un avis favorable à la poursuite du contrat-programme du Centre culturel d'Evere et à son classement en catégorie 1.	

ASBL Centre culturel de Farciennes	FARCIENNES	3	Reconnaissance et classement en catégorie 3 avec période probatoire de 2 ans sous réserve et sous condition, Montant de l'aide forfaitaire durant période prob = forfait de la catégorie 4 + 12.400 €, Prise en cours le 01/01/2009	24/03/2010	La 3C se prononce en faveur de la reconnaissance en catégorie 3 du Centre culturel de Farciennes au terme de la période probatoire.	22/06/2010 favorable au classement en catégorie 3
ASBL Centre culturel de Frameries	FRAMERIES	3	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire dans 2 ans sous 3 conditions: le recrutement d'un animateur chargé de mener des projets en éducation permanente ; le respect, par les autorités communales de l'autonomie de gestion et de décision du CC ; que le centre rééquilibre ses activités (et budgets y afférents) vers l'action socioculturelle en milieu populaire.	20/10/2010	La 3C prend acte de la demande de report de l'Inspection à mars 2011.	
ASBL Foyer culturel de Genappe	GENAPPE	3	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire endéans les deux ans, sous condition du recrutement d'un animateur supplémentaire.	20/10/2010	La 3C prend acte de la demande de report de l'Inspection à mars 2011.	
ASBL Centre culturel local Hastiere	HASTIERE	3	Catégorie 3 avec évaluation endéans les 2 ans	23/11/2010 et 21/12/2010	ordre du jour de la 3C du 12/01/2011	
ASBL "René Magritte" Centre culturel	LESSINES	1	Catégorie 1 avec une évaluation intermédiaire endéans les 2 ans et avec renforcement des actions en matière d'éducation permanente et des activités avec des publics fragilisés ; et sous réserve d'obtention de la convention faisant état de la décision communale relative au transfert des points APE .	20/10/2010	La 3C prend acte de la demande de report de l'Inspection à mars 2011.	

ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur	NAMUR	R1	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec accord pour une subvention complémentaire augmentant la subvention de l'année antérieure de 20 %, soit 143.115 euros ; moyennant une évaluation intermédiaire endéans les deux ans ; sous réserve de l'adoption des comptes 2008 et du plan d'apurement dûment approuvé par les instances statutaires et validé par les services du Gvt et sous conditions de : l'engagement d'un directeur chargé du développement territorial pour le 30 juin au plus tard ; la mise en oeuvre d'une comptabilité analytique spécifique au Centre dramatique, validée par les instances lors de l'approbation des comptes et des budgets dès l'exercice 2009 ; la mise en oeuvre d'une information régionale, tous secteurs confondus, avec supports diversifiés développant un contenu rédactionnel au-delà du programme de saison ; en outre, l'augmentation accordée ne pourra être affectée qu'au développement des missions et de l'action territoriales.	23/11/2010	Suivant la proposition de l'Inspection, la 3C propose à la Ministre de reporter l'évaluation intermédiaire du CCR de Namur à juin 2011.	
ASBL Centre culturel de Rebecq	REBECQ	3	Catégorie 3 avec une évaluation intermédiaire endéans les deux ans.	22/06/2010	La 3C propose à la Ministre de confirmer la reconnaissance et le classement du centre culturel en catégorie 3.	06/09/2010 favorable au maintien en catégorie 3
ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny	ROSSIGNOL	2	Catégorie 2 avec évaluation intermédiaire endéans les 2 ans et sous condition de mise à jour et publication de la composition de l'A.G. au Moniteur.	20/10/2010	La 3C est favorable à la poursuite du CP du CC de Rossignol Tintigny et salue le travail de l'Inspectrice.	
ASBL Centre culturel de Silly	SILLY	3	Catégorie 3 avec évaluation intermédiaire endéans les 2 ans et sous condition de l'engagement d'un mi-temps supplémentaire en animation.	20/10/2010	La 3C prend acte de l'évolution positive et remet un avis favorable à la poursuite du CP du CC de Silly.	
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance	SIVRY	1	Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec maintien de la subvention actuelle à 134.503,30 euros et évaluation intermédiaire dans deux ans.	20/10/2010	La 3C prend acte de la demande de report de l'Inspection à mars 2011.	

ASBL Centre culturel de Soumagne	SOUMAGNE	2	Catégorie 2 avec évaluation intermédiaire endéans les deux ans.	20/10/2010	La 3C, nonobstant la qualité du travail culturel accompli grâce à l'arrivée du nouvel animateur-directeur, prend acte de l'évaluation positive de l'action mais, constatant le non respect par la Commune du contrat-programme, propose à la Ministre de mettre en demeure le Centre culturel de Soumagne afin de clarifier sa situation financière et de veiller au respect du CP par la Commune.	
ASBL Maison de la Culture de Tournai	TOURNAI	R1	Reconnaissance et classement en catégorie R1 avec prise en considération d'un maximum valorisable de 980609 euros avec évaluation intermédiaire et sous 3 réserves : délibération Conseil communal garantissant la parité financière des aides directes et indirectes quel que soit l'état d'avancement de l'hypothèse du passage de la régie spectacle d'un statut communal vers un statut privé ; la délibération du Conseil communal et la signature de conventions pour chaque travailleur mis à disposition dans le cadre de la régie spectacle, conformes à la Circulaire Courard ; la délibération du Conseil communal portant sur la valorisation en aide indirecte de la régie bâtiment dans les modalités d'une aide technique en heures de travail prestées (20 euros de l'heure) pour un montant équivalent à 257621,36 euros soit 12881 heures (base 2008).	12/01/2011	Ordre du jour de la 3C du 12/01/2011, demande de report de l'Inspection à juin 2011.	
ASBL Centre culturel de Tubize	TUBIZE	1	Catégorie 1 avec période probatoire d'un an permettant dans ce délai une réévaluation de la situation du Centre culturel et avec maintien du montant de la subvention ordinaire actuelle à 166,121,28 euros.	3/03/2010	La 3C prend acte du rapport d'Inspection favorable au maintien en catégorie 1 avec subvention actuelle, cette proposition sera réévaluée si, le cas échéant, la décision de justice entrave le bon fonctionnement et/ou les activités du CC.	21/06/2010 favorable au maintien du CC en catégorie 1

ASBL Centre culturel régional de Verviers	VERVIERS	R1	<p>Reconnaissance et classement en catégorie 1 sous réserves de la présentation des comptes 2008 approuvés par les instances décisionnelles et approuvé par l'inspection ; et sous conditions d'évaluation endéans les deux ans portant sur : l'engagement d'un animateur chargé du développement régional dans ses liens avec les CCL de l'arrondissement ; la définition d'objectifs concrets en matière de développement régional et de démocratie culturelle ; la projection de moyens budgétaires en adéquation avec ces objectifs ; la mise en place d'une procédure et méthode d'évaluation participative ; l'établissement d'une programmation tous publics en Arts de la scène valorisant davantage les spectacles des créateurs reconnus par la DG Culture ; la mise en oeuvre d'une information régionale, tous secteurs confondus, développant un contenu rédactionnel au-delà du programme de saison.</p>	12/01/2011	<p>La 3C rejoint les constats de l'Inspection dans son rapport du 21/11/2010 et constate que le CCR de verviers ne remplit pas, au 12 janvier 2011, les conditions émises par la Ministre au moment du renouvellement de son contrat-programme. Elle propose à la Ministre de suivre l'avis de l'Inspection et de mettre en demeure le CCR de Verviers.</p>	
ASBL Centre culturel de Welkenraedt	WELKENRAEDT	1	<p>Reconnaissance et classement en catégorie 1 avec obtention d'une subvention complémentaire accordée par phasage, pour un montant de 12,400 euros en 2009 et passage à 24,800 euros après évaluation intermédiaire endéans les deux ans, sous réserve de l'obtention du détail des aides indirectes et sous condition du renforcement des actions en EP et en décentralisation, notamment via l'engagement de personnel chargé de les renforcer ET de la mise à disposition du centre culturel pour les ateliers.</p>	23/11/2010	<p>La 3C remet un avis favorable à la poursuite du contrat-programme du Centre culturel de Welkenraedt en catégorie 1 (++) ; elle estime que les conditions émises par la Ministre à l'octroi de la subvention complémentaire phasée sont rencontrées.</p>	